

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 65 (1914)
Heft: 12

Vorwort: À nos lecteurs
Autor: Decoppet

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

65^me ANNÉE

DÉCEMBRE 1914

N^o 12

A nos lecteurs.

Avec le 1^{er} janvier 1915, les deux organes de la Société suisse des Forestiers changeront de rédacteur.

M. Decoppet, inspecteur fédéral en chef des forêts, se voit obligé d'abandonner la direction de ces publications. Les hautes fonctions auxquelles il vient d'être appelé ne lui laissent pas les loisirs nécessaires pour pouvoir assumer plus longtemps la tâche absorbante de Rédacteur de nos deux journaux — français et allemand.

Pendant 13 ans — soit depuis 1902 — M. Decoppet a dirigé la publication du *Journal forestier*, et pendant deux ans — 1913 et 1914 — il a accepté la lourde tâche d'assurer la rédaction du Journal et de la *Zeitschrift für Forstwesen*.

Tous les membres de la Société et tous les lecteurs de nos journaux se joindront à nous pour remercier M. Decoppet des grands services rendus ainsi à la cause forestière et à notre association, pour lui exprimer en retour notre très vive gratitude.

Nous espérons que notre nouvel Inspecteur fédéral voudra bien continuer à nos publications sa précieuse collaboration et faire bénéficier nos lecteurs de sa grande expérience et de sa compétence.

Des difficultés survenues au dernier moment nécessitent de nouvelles démarches au sujet de la rédaction de nos deux publications. Nous avons tout lieu de croire qu'elles aboutiront.

Si nous pouvons envisager l'avenir avec confiance, le présent n'est pas sans nous causer quelques soucis.

Le développement et l'extension donnés à nos publications — qui sont l'honneur de la Société suisse des Forestiers et que nous ne devons pas laisser déchoir — grèvent fortement notre budget et l'écart entre nos recettes et nos dépenses tend à s'accroître.

Etant donné le renchérissement des frais de publication, le prix modique des abonnements et l'octroi gratuit d'un abonnement à tous les membres ne sont possibles que grâce à une forte subvention de la caisse de la Société, subvention qui va croissant chaque année.

Afin d'enrayer la marche ascendante des dépenses et de diminuer quelque peu les frais de publication — en attendant que l'équilibre financier ait pu être rétabli — afin de tenir compte aussi du fait que le nombre de nos collaborateurs est réduit par la présence sous les drapeaux de plusieurs de nos collègues, le nombre des pages d'impression de chaque numéro sera provisoirement quelque peu réduit et nos publications paraîtront tous les deux mois comme numéros doubles.

Nous comptons que, dans le courant de l'année déjà, la situation s'étant améliorée et des ressources nouvelles ayant été mises à la disposition des rédacteurs et des éditeurs, la publication de nos journaux pourra être reprise sur les mêmes bases que jusqu'ici.

Même avec la réduction que nous avons en vue, le prix d'abonnement peut être considéré comme extrêmement modique et n'est possible que moyennant une forte subvention de la Société suisse des Forestiers.

Pour nous permettre de surmonter rapidement et heureusement cette crise passagère, il importe que le nombre des collaborateurs augmente, que celui des nouveaux abonnés se multiplie et que l'emploi de nos journaux pour les annonces et la réclame se répande plus que jusqu'ici.

A chacun de prouver qu'il s'intéresse à notre œuvre !

Le Comité permanent.

* * *

Appelé à d'autres fonctions, je me vois dans l'obligation de renoncer à la rédaction du *Journal forestier suisse*, à partir du 1^{er} janvier prochain.

J'ai pris cette décision bien à regret. Voici tantôt 13 ans que je me suis mis à la tâche et, malgré tout, c'est une étape importante, car les années commencent à peser. En acceptant la rédaction, j'avais alors l'entière assurance de pouvoir compter sur le concours de ceux qui mettent leur dévouement au service de la cause forestière. En effet, quoique modeste, le Journal n'en a

pas moins une belle œuvre à remplir ; quelques-uns l'ont compris et leur appui s'est maintenu jusqu'au bout. Je pense avant tout à ces fidèles, au moment de renoncer à leur bonne collaboration. Mais la tâche n'est que commencée. Ils voudront bien faire un effort pour soutenir la nouvelle rédaction et lui permettre d'atteindre le but.

Longue et heureuse vie au *Journal forestier suisse* ! Que pouvons-nous souhaiter de plus dans l'angoisse de l'heure actuelle et dans l'incertitude de demain ?

Decoppet.



Un exemple du gui du chêne et quelques mots sur la valeur du gui.

Les hasards d'un balivage m'ont fait tomber sur un chêne portant une belle touffe de gui. Pensant que cette rareté offrirait quelque intérêt pour mes collègues, j'ai offert à notre journal de lui en envoyer une photographie. En l'acceptant, notre rédacteur en chef n'a pas voulu mettre en doute qu'elle ne fût accompagnée d'une petite communication. Notre rédacteur est trop dévoué à notre cause pour qu'il soit possible de lui rien refuser : je m'exécute donc ; mais j'invoque son désir comme excuse des quelques lignes qui suivent : elles ont en effet besoin d'être excusées, car elles ne contiennent absolument rien d'inédit.

Beaucoup de gens nient l'existence du gui du chêne, sans doute, parce qu'ayant souvent rencontré des chênes qui n'en portent pas, au milieu d'arbres qui en sont infestés, l'immunité du chêne leur a semblée établie. La photographie ci-jointe montre qu'elle n'est pas absolue ; mais le cas est si rare qu'on ne m'en voudra pas de ne pas dire où se trouve ce chêne ! C'est pour ne pas compromettre la conservation de ce gui que je garde le secret !

D'après le „Journal du commerce des bois“, une enquête faite, en 1912, par le ministère de l'agriculture en France, montre que le gui du chêne a été trouvé dans 37 départements, mais, dans chacun d'eux, sur quelques pieds d'arbres seulement, 2 ou 3, nous dit-on. Le gui du chêne n'est donc pas tout à fait exceptionnel ; il est cependant d'une assez grande rareté. J'ignore s'il a jamais été signalé en Suisse.